



Bureau sous-régional en Afrique du Nord
Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts
pour l'Afrique du Nord**

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts
pour l'Afrique de l'Ouest**
Deuxième réunion commune

Accra, 1er-3 novembre 2023

Note conceptuelle

I. Contexte

1. En tant qu'organes délibérants statutaires, les comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest supervisent les activités des bureaux sous-régionaux respectifs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le cadre du programme adopté par l'Assemblée générale à sa session annuelle¹. Les comités tiennent une réunion annuelle pour examiner les résultats obtenus par les bureaux sous-régionaux, leurs programmes de travail à venir et leurs orientations stratégiques en rapport avec les priorités de développement des pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest. La réunion constitue aussi un forum auquel les experts et les décideurs politiques, les chercheurs, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire s'efforcent d'évaluer et d'analyser les tendances de la situation économique et sociale des sous-régions.

2. S'appuyant sur l'expérience positive des participants à la première réunion commune, qui s'est tenue en 2022, et sur les commentaires et recommandations des pays participants et des partenaires, les bureaux sous-régionaux en Afrique du Nord et de l'Ouest organisent la deuxième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest.

3. La réunion commune sera l'occasion pour les décideurs politiques et les experts des pays des deux sous-régions de discuter de certains des défis les plus pressants en matière de développement durable, de partager de bonnes pratiques et d'élaborer des solutions orientées vers l'action, que la CEA, ses membres et d'autres entités s'occupant de développement pourront mettre en œuvre. Ces solutions, ainsi que les résultats des concertations sur les politiques organisées séparément dans les deux sous-régions, seront soumis à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, le principal organe délibérant de la CEA, pour examen et discussion.

¹ Voir A/76/6 (chapitre 18).



4. La trente-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et la vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest se tiendront conjointement à Accra du 1er au 3 novembre 2023, sur le thème «Investir dans la transition énergétique, la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur régionales en vue de développement durable en Afrique du Nord et de l'Ouest» .

5. L'économie mondiale demeure fragilisée par la pandémie de coronavirus (COVID-19) et le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui ont entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi qu'une augmentation des coûts d'emprunt et des paiements au titre du service de la dette. Dans le même temps, les changements climatiques ont des répercussions disproportionnées sur les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest. L'Organisation des Nations Unies prévoit une augmentation de la production économique mondiale de 2,3 % en 2023 et de 2,5 % en 2024. Bien que ces chiffres aient été revus à la hausse (de 0,4 point de pourcentage par rapport aux prévisions de janvier 2023), ils restent inférieurs au taux de croissance moyen des deux décennies précédant la pandémie (3,1 %)².

6. En Afrique, les taux de croissance devraient diminuer légèrement, passant de 3,5 % en 2022 à 3,4 % en 2023, avant de revenir à 3,5 % en 2024, mais ils resteront probablement bien en deçà du taux de croissance de 7,0 % nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici l'échéance de 2030³.

7. On estime que la croissance économique en Afrique de l'Ouest s'est ralentie, se situant à 3,9 % en 2022, contre 4,4 % en 2021. Elle devrait encore ralentir pour atteindre 3,8 % en 2023 avant de remonter à 4,2 % en 2024. La croissance économique a diminué dans tous les pays de la sous-région en 2022, sauf à Cabo Verde, en Guinée, au Mali, au Niger et au Togo⁴. L'impact du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine sur la demande mondiale et sur les prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des engrais a encore dégradé d'importants indicateurs macroéconomiques dans la sous-région, notamment les taux de croissance économique et d'inflation, ainsi que les déficits budgétaires et les soldes des comptes courants, compromettant ainsi une grande partie des progrès réalisés ces dernières années dans le domaine du développement humain. Les taux d'inflation en Afrique de l'Ouest ont atteint en moyenne 17,0 % en 2022, soit plus que dans toute autre sous-région africaine, contre 12,7 % en 2021. En Afrique du Nord, le taux d'inflation était de 14,5 % en 2022, contre 11,0 % en 2021, l'augmentation étant principalement due à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie dans la sous-région⁵.

8. Malgré le fort rebond économique qui a eu lieu dans le secteur pétrolier en Libye, la croissance économique en Afrique du Nord reste faible, surtout si l'on considère la richesse relative et le potentiel économique de la sous-région. Les taux de croissance sont passés de 5,4 % en 2021 à 3,1 % en 2022 en raison d'une contraction rapide de l'activité économique en Libye et de l'impact sur l'agriculture d'une grave sécheresse au Maroc. Les taux de croissance

² Situation et perspectives de l'économie mondiale : mise à jour semestrielle (publication des Nations Unies, mai 2023). Disponible à l'adresse suivante : desapublications.un.org/publications/world-economic-situation-and-prospects-mid-2023.

³ Ibid.

⁴ Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne - La grande pénurie de financement* (Washington, avril 2023). Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2023/04/14/regional-economic-outlook-for-sub-saharan-africa-april-2023.

⁵ Ibid.

devraient rester modérés en 2023 et 2024, entre 3,3 et 3,4 %. Les économies de la sous-région continuent de se heurter à de redoutables obstacles, notamment l'instabilité politique en Libye, au Soudan et en Tunisie, les retombées continues du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et les chocs climatiques. Néanmoins, la sous-région a actuellement une possibilité extraordinaire de promouvoir la diversification économique, en s'éloignant des exportations de matières premières pour devenir un pôle mondial des énergies renouvelables et de la production d'électricité durable.

9. L'objectif principal de la réunion commune sera d'examiner les moyens de relever les défis alimentaires et énergétiques auxquels font face les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest et d'explorer les possibilités de développement de la chaîne de valeur en réponse à ces défis. Compte tenu des effets multiplicateurs de la sécurité alimentaire et énergétique sur l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, il sera essentiel de traiter ces questions dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, il convient de noter que «les systèmes alimentaires durables et les modes de nutrition saine» ainsi que «la décarbonation de l'énergie et l'accès universel» font partie des six points d'ancrage identifiés dans le Rapport mondial sur le développement durable 2019 pour tirer parti des interconnexions et accélérer les progrès concernant l'ensemble des 17 objectifs⁶.

Relever les défis considérables de la sécurité alimentaire en Afrique du Nord et de l'Ouest

10. Le nombre de victimes de la faim et de l'insécurité alimentaire dans le monde a augmenté ces dernières années. Au niveau mondial, la proportion de personnes souffrant de la faim est passée de 8,0 % à 9,8 % entre 2019 et 2021. Toutefois, en Afrique, cette proportion était d'environ 20 % en 2021, soit bien plus que dans les autres régions du monde⁷. Les données publiées en avril 2023 ont montré que près de 48 millions de personnes étaient susceptibles d'être victimes d'insécurité alimentaire aiguë au Sahel et en Afrique de l'Ouest pendant la période de soudure (juin-août 2023), soit plus de cinq fois le nombre de personnes touchées en 2014, avant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁸.

11. Le coût d'un régime alimentaire équilibré et nutritif n'a cessé d'augmenter en Afrique du Nord ces dernières années et a été estimé à 3,47 dollars par personne et par jour en 2020, un montant supérieur au revenu quotidien moyen de nombreuses personnes dans la sous-région. Le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a en outre exacerbé les problèmes de sécurité alimentaire en Afrique du Nord, car une grande partie de ses importations de blé et d'autres intrants agricoles provient d'Ukraine. Le conflit a perturbé l'acheminement des denrées alimentaires, entraînant une hausse des prix et des pénuries alimentaires. Quelque 34 % de la population ont connu une insécurité alimentaire modérée à grave en 2021, tandis que 11 % des personnes touchées se sont retrouvées à court de nourriture. En outre, le taux d'augmentation de l'insécurité alimentaire modérée ou grave est passé de 1,3 % en 2020 à

⁶ Les quatre autres points d'ancrage sont : le renforcement des capacités et du bien-être humains ; l'évolution vers des économies durables et justes ; la promotion d'un développement urbain et périurbain durable ; et la sécurisation du patrimoine environnemental mondial. Pour plus d'informations, voir : *Global Sustainable Development Report 2023 : Advance, Unedited Version* (publication des Nations Unies, 14 juin 2023). Disponible à l'adresse suivante : sdgs.un.org/sites/default/files/2023-06/Advance%20unedited%20GSDR%2014June2023.pdf.

⁷ Pour plus d'informations, voir : *Global Sustainable Development Report 2023, Advance, Unedited Version* (publication des Nations Unies, 14 juin 2023). Disponible à l'adresse suivante : sdgs.un.org/sites/default/files/2023-06/Advance%20unedited%20GSDR%2014June2023.pdf.

⁸ Nations Unies, Afrique de l'Ouest et Sahel : l'insécurité alimentaire et la malnutrition atteindront leur niveau le plus élevé depuis 10 ans, UN News, 18 avril 2023.

3,8 % en 2021. Même si la proportion de personnes sous-alimentées dans l'ensemble de l'Afrique du Nord est inférieure à la moyenne mondiale, elle est supérieure à cette moyenne en Mauritanie et au Soudan. De plus, les difficultés économiques internes et celles liées à des conflits continuent de compromettre la sécurité alimentaire en Libye et au Soudan.

12. La réponse mondiale à la pandémie de COVID-19 et au conflit en cours entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a aussi eu un impact sur la productivité agricole en Afrique, qui a enregistré une baisse de 0,8 %, particulièrement marquée en Guinée, au Mali et en Tunisie⁹. Ces chocs continuent également d'alimenter les prix alimentaires mondiaux et africains et l'inflation globale, bien que les prix alimentaires aient légèrement diminué depuis le pic historique observé en mars 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le score de l'indice FAO des prix alimentaires pour les cinq premiers mois de 2023 étant inférieur de quelque 11,1 % au score moyen de 2022¹⁰.

Promouvoir les chaînes de valeur régionales pour une industrialisation durable en Afrique du Nord et de l'Ouest

13. De nombreuses économies africaines restent fortement dépendantes des exportations de matières premières. La moitié des pays d'Afrique de l'Ouest ont un taux de dépendance aux exportations de matières premières de 90,9 %, les exportations comprenant principalement des produits agricoles, des minéraux, des minerais et des métaux¹¹. Le secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest génère moins de 10 % du produit intérieur brut (PIB). Le développement et le renforcement des chaînes de valeur régionales sont essentiels pour améliorer le rythme de la transformation structurelle et de la diversification de l'économie et des exportations. En effet, selon un rapport récent sur les chaînes de valeur régionales établi par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, une augmentation de 1 % du commerce au sein des chaînes de valeur accroît le revenu par habitant de plus de 1 %, soit près du double du taux associé au développement du commerce en dehors des chaînes de valeur¹². Toutefois, l'Afrique dans son ensemble et les pays d'Afrique de l'Ouest en particulier ont une faible participation aux chaînes de valeur mondiales, fortement concentrée sur la participation en aval (production et exportation d'intrants qui sont ensuite réexportés) impliquant la fourniture d'exportations de produits primaires peu transformés, y compris les produits pétroliers, agricoles et miniers. Entre 2015 et 2019, les pays d'Afrique de l'Ouest ont eu, en moyenne, un taux annuel de participation en aval aux chaînes de valeur mondiales de 39,2 % de la valeur ajoutée exportée et un taux annuel de participation en amont aux chaînes de valeur mondiales de 14,5 %¹³. Cependant, la participation en amont aux échanges en valeur ajoutée représente 87,8 % de la participation totale du Nigeria, qui, à son tour, représente près des deux tiers de la participation de la sous-région ouest-africaine aux chaînes de valeur mondiales. Cela s'explique par le fait que l'économie nigériane repose fortement sur l'exportation de produits pétroliers, qui génèrent environ 90 % des recettes d'exportation totales du pays.

⁹ Union africaine et autres, Rapport sur le développement durable en Afrique, 2022 (novembre 2022). Disponible à l'adresse suivante : www.undp.org/africa/publications/africa-sustainable-development-report-asdr-2022.

¹⁰ FAO, *Indice FAO des prix des produits alimentaires*. Les chiffres actualisés sont disponibles à l'adresse suivante : www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr/.

¹¹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *State of Commodity Dependence 2021* (Genève, 2021). Disponible à l'adresse : https://unctad.org/system/files/official-document/ditctncd2021d2_en.pdf (en anglais).

¹² Organisation des Nations Unies, CEA, "The development of value chains: an opportunity to take advantage of the AfCFTA", 22 juin 2023.

¹³ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamiques du développement en Afrique 2022 - Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable* (Addis-Abeba et Paris, 2022). Disponible à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/2e3b97fd-en>.

14. En 2021, l’Afrique du Nord était la sous-région africaine la plus avancée en matière de développement industriel, affichant un indice d’industrialisation de la Banque africaine de développement de 0,6594. Venaient ensuite l’Afrique australe (0,5649), l’Afrique centrale (0,5020), l’Afrique de l’Ouest (0,4887) et l’Afrique de l’Est (0,4760). Trois des six pays d’Afrique du Nord - Égypte, Maroc et Tunisie - figuraient dans les 10 premiers du classement de l’indice, ce qui reflète leurs efforts et leurs politiques de promotion du développement des industries et des infrastructures clés. L’Afrique du Sud est le seul pays subsaharien dont l’indice d’industrialisation est supérieur à celui des pays d’Afrique du Nord¹⁴.

15. Bien que les pays d’Afrique du Nord participent à de nombreuses chaînes de valeur mondiales, la portée et l’ampleur de cette participation restent limitées. Leurs taux de participation en aval sont relativement élevés, car ces pays sont de grands exportateurs de matières premières, notamment de pétrole, de gaz et de phosphates. En revanche, leurs niveaux de participation en amont sont relativement faibles parce que leurs secteurs manufacturiers sont encore comparativement sous-développés. Pour l’ensemble de la sous-région, la participation en aval entre 2000 et 2019 a représenté environ 80 % de l’engagement dans les chaînes de valeur mondiales, et la participation en amont a représenté environ 20 %. Les chaînes de valeur mondiales les plus importantes pour la sous-région se trouvent dans les secteurs du textile, de l’agroalimentaire, de l’automobile et de l’aérospatiale. Plusieurs facteurs expliquent la participation limitée des pays d’Afrique du Nord aux chaînes de valeur mondiales, notamment la taille modeste de leurs marchés intérieurs, la pénurie de main-d’œuvre qualifiée et, pour certains pays, l’instabilité politique. Pour renforcer leur participation aux chaînes de valeur mondiales, les pays d’Afrique du Nord doivent accroître leurs investissements dans l’éducation et la formation afin d’améliorer les niveaux de compétences des travailleurs, tout en favorisant la stabilité politique et l’intégration régionale¹⁵.

16. Les chaînes de valeur agricoles pourraient jouer un rôle important dans la transformation des économies de l’Afrique du Nord et de l’Ouest en contribuant à lutter contre l’insécurité alimentaire, en créant des opportunités commerciales pour répondre aux besoins alimentaires et en créant des emplois de qualité pour les jeunes, qui représentent une proportion très importante de la population des deux sous-régions. Le secteur agricole reste la principale source d’emplois en Afrique de l’Ouest, quelque 65 % de la main-d’œuvre active y étant employée. En outre, les femmes occupent 80 % des emplois dans la transformation des produits agricoles, 70 % des emplois dans la commercialisation et près de 90 % dans la vente ambulante de repas tout prêts. L’industrie alimentaire emploie 82 millions de personnes en Afrique de l’Ouest¹⁶, et la CEA souligne que quatre des cinq produits prioritaires retenus pour accélérer la transformation structurelle dans la sous-région, grâce à l’industrialisation, à la diversification et à la sophistication des exportations, sont des produits agricoles, à savoir fruits et légumes, noix de cajou et amandes, racines et tubercules, et cacao et produits dérivés, les poissons et coquillages étant l’autre catégorie de produits (non agricoles) prioritaires.

17. Le secteur agricole occupe une place importante dans l’économie de l’Afrique du Nord. En effet, il a contribué à hauteur de 12 % au PIB de la sous-région en 2019 et à plus de 20 %

¹⁴ Banque africaine de développement, Commission de l’Union africaine et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, *Indice 2022 de l’industrialisation en Afrique* (2022). Disponible à l’adresse : www.afdb.org/en/documents/africa-industrialization-index-2022.

¹⁵ Commission de l’Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamiques du développement en Afrique 2022 - Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*.

¹⁶ Thomas Allen, Philipp Heinrigs et Inhoi Heo, «Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l’Ouest», Notes ouest-africaines, No. 14, (Paris, 2018). Disponible à l’adresse <https://doi.org/10.1787/dc152bc0-en>.

de l'emploi. Il contribue, en moyenne, à environ 40 % de l'emploi en Mauritanie et à 30 % de l'emploi en Égypte et au Maroc¹⁷. Il regroupe surtout de petites exploitations agricoles et des entreprises familiales, qui n'ont généralement qu'un accès limité aux marchés, à la technologie et au crédit¹⁸. Les changements climatiques posent des risques importants au secteur, qui fait face à d'autres grands défis liés à la pénurie d'eau. La sous-région s'est aussi efforcée d'améliorer la productivité et l'efficacité agricoles. Pour accroître la productivité du secteur et sa contribution au PIB, il faut investir dans la recherche-développement agricole, mais également prendre des mesures pour donner aux agriculteurs un meilleur accès au crédit et aux marchés, promouvoir l'adoption de techniques novatrices et renforcer la coordination de l'ensemble des chaînes de valeur agricoles. Si des mesures appropriées sont prises, les chaînes de valeur agricoles pourraient contribuer de manière significative au développement économique de la sous-région.

Accélérer la transition énergétique en vue du développement durable en Afrique du Nord et de l'Ouest

18. Dans le monde entier, plus d'un milliard de personnes ont eu accès à l'électricité entre 2010 et 2021. Néanmoins, quelque 675 millions de personnes, dont 567 millions en Afrique, n'ont toujours pas accès à l'électricité¹⁹. Des efforts supplémentaires sont nécessaires à cet égard, car on estime que seulement 92 % de la population mondiale aura accès à l'électricité d'ici 2030, et que n'y auront pas accès 660 millions de personnes, dont 85 % en Afrique, hors Afrique du Nord. En outre, environ 970 millions d'Africains n'ont pas accès à des combustibles et des technologies de cuisson propres, d'où la nécessité d'efforts concertés de tous pour redresser le cap afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 7, qui consiste à assurer l'accès universel à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable d'ici à 2030.

19. La pauvreté énergétique continue d'entraver l'industrialisation, le commerce et le développement socioéconomique en Afrique, même si le continent dispose d'un énorme potentiel de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, notamment hydroélectrique, solaire, éolienne et géothermique. Environ 9 % de toute l'électricité produite en Afrique en 2020 provenait de sources renouvelables, en particulier hydroélectriques. La fourniture d'une énergie abordable à tous les Africains doit rester une priorité absolue des décideurs politiques. À cet égard, il convient de noter qu'il existe d'énormes possibilités de production d'hydrogène à partir des abondantes ressources énergétiques renouvelables du continent. En effet, si les coûts continuent de baisser, l'Afrique a le potentiel de produire 5 000 mégatonnes d'hydrogène par an, soit l'équivalent de l'approvisionnement énergétique mondial total actuel, à moins de 2 dollars le kilogramme. Pour atteindre les objectifs énergétiques du continent, il faudrait plus que doubler les investissements énergétiques annuels actuels des pays africains pour les porter à 190 milliards de dollars par an entre 2026 et 2030, les deux tiers de ces investissements étant alloués à des technologies de production d'énergie propre²⁰.

¹⁷ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique du Nord 2018* (2018). Disponible à l'adresse suivante : www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/African-Economic-Outlook-2018-North-Africa.pdf.

¹⁸ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2020* (Rome, 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/state-of-food-agriculture/2020/fr/.

¹⁹ Agence internationale de l'énergie et autres, *Tracking SDG7 : The Energy Progress Report, 2023* (juin 2023). Disponible à l'adresse suivante : www.iea.org/reports/tracking-sdg7-the-energy-progress-report-2023.

²⁰ Agence internationale de l'énergie (2022), *Perspectives énergétiques africaines, Principales conclusions 2022* (Mai 2023). Disponible à l'adresse suivante : www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022/key-findings.

20. L’Afrique de l’Ouest a l’un des taux d’accès à l’électricité les plus faibles au monde. Seuls 42 % de la population totale et 8 % des habitants des zones rurales de la sous-région ont accès à l’électricité. La Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest a adopté en 2013 une politique en matière d’énergies renouvelables dans le but d’accroître l’utilisation des sources d’énergie renouvelables, notamment solaire, éolienne, hydroélectrique à petite échelle et la bioénergie, pour produire de l’électricité en réseau et améliorer l’accès aux services énergétiques dans les zones rurales. Cette politique demande que 10 % du bouquet électrique de la sous-région soit produit à partir de sources d’énergie renouvelables d’ici 2020, et que cette part atteigne 19 % d’ici 2030. Toutefois, si l’on inclut la production d’hydroélectricité à grande échelle, les sources d’énergie renouvelables passeraient de 35 % du bouquet énergétique total de la sous-région en 2020 à 48 % en 2030.

21. En ce qui concerne la sécurité énergétique, plusieurs pays à revenu intermédiaire d’Afrique du Nord, à savoir l’Algérie, l’Égypte, le Maroc et la Tunisie, ont déjà atteint un accès quasi universel à l’électricité et aux combustibles et technologies propres (indicateur 7.1.2 des objectifs de développement durable) grâce à des politiques publiques efficaces qui ont favorisé d’importantes extensions du réseau, des programmes d’électrification rurale et l’expansion des réseaux de gaz et de la distribution de gaz de pétrole liquéfié. Par ailleurs, selon les données de la Banque mondiale, seulement 48 %, 62 % et 70 %, respectivement des populations de la Mauritanie, du Soudan et de la Libye, ont accès à l’électricité²¹. Depuis 2000, plus de 20 millions de personnes ont désormais accès à l’électricité en Afrique du Nord, mais c’est en zone rurale que le phénomène augmente plus rapidement qu’ailleurs dans le monde. Cependant, des défis subsistent notamment la nécessité de fournir un accès abordable, de limiter la pression sur les finances publiques et de garantir la fiabilité de la distribution d’électricité. La réponse mondiale à la pandémie de COVID-19 a fait retomber des millions de personnes dans la pauvreté. Veiller à ce que les membres les plus pauvres de la société puissent payer les services énergétiques essentiels et n’en perdent pas l’accès doit rester un objectif clé dans les mois et les années à venir. Il sera également important d’augmenter considérablement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique total de l’Afrique du Nord (cible 7.2 des objectifs de développement durable) et de continuer à soutenir la transition de la sous-région vers une production d’électricité propre. À cet égard, l’Afrique du Nord reste en tête du continent en ce qui concerne le développement des capacités en matière d’énergies renouvelables, et un certain nombre de projets d’hydrogène à faible intensité de carbone ont été lancés en Algérie, en Égypte, en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie. Il s’agit notamment de projets de production d’ammoniac pour la fabrication d’engrais en exploitant les sources d’énergie renouvelables, ce qui pourrait jouer un rôle crucial dans le renforcement de la sécurité alimentaire sur le continent.

22. L’Algérie est déjà le premier fournisseur de gaz naturel de l’Italie et l’un des principaux fournisseurs de l’Espagne. En outre, un certain nombre de nouveaux projets de gazoducs ambitieux sont prévus pour acheminer le gaz naturel des pays d’Afrique du Nord et de l’Ouest vers des consommateurs européens. Il s’agit notamment du gazoduc transsaharien, devant relier le Nigeria à l’Algérie, et du gazoduc Nigeria-Maroc, qui pourraient également contribuer à répondre aux besoins énergétiques de 13 pays africains, en soutenant leur développement industriel et économique grâce à un approvisionnement fiable et durable en énergie et à la création d’emplois. En outre, la baisse mondiale des coûts de production de l’hydrogène pourrait permettre aux pays d’Afrique du Nord et de l’Ouest de livrer à l’Europe de

²¹ Banque mondiale, “ Accès à l’électricité (% de la population)”, Base de données Open Data. Disponible à l’adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS> (consulté le 10 août 2023).

l'hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelables à des prix compétitifs à l'échelle internationale d'ici à 2030.

II. Objectifs

23. L'année 2023 marque un tournant décisif, à savoir la mise en œuvre à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour que les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest atteignent les objectifs de développement durable, y compris les objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à l'utilisation d'une énergie fiable et durable, à un coût abordable, d'ici à l'échéance de 2030, il sera crucial de prendre des mesures pour développer et renforcer les chaînes de valeur régionales. La réunion commune sera l'occasion de faire une analyse factuelle de ces deux questions cruciales dans les deux sous-régions et d'élaborer des solutions transformatrices visant à remédier à l'insécurité alimentaire généralisée, à la lenteur de la transition énergétique et à la portée et à l'étendue limitées des chaînes de valeur régionales.

24. Les participants examineront également les rapports d'activité et les résultats des deux bureaux sous-régionaux, passeront en revue leurs futurs programmes de travail et affineront leurs orientations stratégiques, en rapport avec les priorités de développement des pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest et la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Résultats escomptés

25. Les participants affineront et adopteront les rapports respectifs qui seront présentés par les bureaux sous-régionaux et formuleront des recommandations à l'intention des décideurs pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les deux sous-régions.

26. Le Bureau sous-régional en Afrique du Nord et le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest établiront chacun un rapport distinct sur la réunion commune, dans lequel ils résumeront les présentations, les discussions, les conclusions et les recommandations. Les rapports seront soumis à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, principal organe délibérant de la Commission économique pour l'Afrique.

IV. Organisation et déroulement de la réunion

27. La trente-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et la vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest se tiendront sous la forme de séances plénières au cours desquelles les rapports et documents rédigés par les deux bureaux sous-régionaux seront présentés et discutés. La version préliminaire de chaque rapport final de la réunion commune sera envoyée aux membres de la CEA en Afrique du Nord et de l'Ouest dans un délai d'un mois après la clôture de la réunion.

V. Participation

28. La participation à la réunion conjointe est ouverte en particulier aux représentants de haut niveau des ministères, administrations et institutions nationales chargées de la planification, du développement économique et social, des finances, de l'emploi, du commerce et de l'industrie, des statistiques, de l'énergie, de l'agriculture et de l'environnement. Des représentants du secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe, de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales basées en Afrique du Nord et de l'Ouest, de la société civile, du secteur privé, des universités, des instituts de recherche, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires de développement peuvent participer en qualité d'observateurs.

VI. Date et lieu

29. La réunion commune se tiendra du 1er au 3 novembre 2023 à Accra.

VII. Langues de travail

30. Les langues de travail de la réunion sont l'anglais, l'arabe et le français.

VIII. Modalités administratives et logistiques

31. Les informations pertinentes concernant les dispositions logistiques et administratives de la réunion commune et les informations sur Accra et le Ghana seront envoyées aux participants confirmés en temps voulu.

IX. Personnes à contacter

Afrique du Nord

- Khaled Hussein
hussein44@un.org
- Cathy Lubuya Bashala
lubuya.bashala@un.org

Points focaux - coordination

Afrique de l'Ouest

- Amadou Diouf
diouf19@un.org
- Selamawit Mekonnen
selamawit.mekonnen@un.org

Logistique/finance/secrétariat

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fouzia Assou Qaddour
assouqaddou@un.org ▪ Claude Wilondja Kapilukwa
wilondjaclaude@un.org | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Zara Sani
saniz@un.org ▪ Aissatou Sene
aissatou.sene@un.org |
|---|--|
-